

# De l'argent jugé mal utilisé dans les écoles défavorisées

■ Un double rapport détaille la manière dont les écoles gèrent leur dotation complémentaire.

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), veut mettre de l'ordre dans l'utilisation de la dotation complémentaire aux écoles à encadrement différencié. Elle souhaite que, dès la rentrée 2016, ces établissements consacrent obligatoirement une part de ce budget (l'enveloppe totale annuelle est de 14 millions d'euros) à l'engagement de personnel; l'objectif visé étant de favoriser la réussite des élèves. Le pourcentage reste encore à fixer mais le chiffre de 35% a été évoqué en négociation avec les acteurs de l'école, ce qui a fait bondir certains.

Joëlle Milquet a présenté mercredi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles une double enquête sur la manière dont les écoles dépensent leur dotation complémentaire, menée via un questionnaire en ligne puis dans 173 écoles par les services de l'inspection.

## Chiffres différents dans les deux études

Dans le fondamental, il ressort du questionnaire que 22,5% des moyens sont destinés aux emplois, 38,8% aux aménagements de locaux et à l'achat de matériel et 28,9% aux activités pédagogiques. Les visites des inspecteurs aboutissent à des chiffres différents: l'emploi représente 11,6%, les aménagements/achats 40,2% et les activités pédagogiques 37,7%.

Du côté du secondaire, les réponses au questionnaire montrent que 12,5% du budget sont affectés à l'emploi, 65,8% aux aménagements/achats et 18,75% aux activités pédagogiques. Ici aussi, les chiffres liés aux inspections ne sont pas

les mêmes: 8,3% pour l'emploi, 70% pour les aménagements/achats et 21% pour les activités.

Le rapport se poursuit avec des points d'attention de l'inspection. Cette dernière estime que, dans le fondamental, les projets sont conformes à 95,6% au décret. Elle juge 57,6% des projets "totalement pertinents" et le reste "partiellement". L'inspection déclare n'avoir pu apprécier le lien entre l'amélioration des performances des élèves et les achats, visites et aménagements réalisés.

Pour le service d'inspection, le secondaire consacrerait plus de 90% de sa dotation complémentaire à des investissements matériels. Et de citer la rénovation de locaux, d'espaces communs, de couloirs, l'achat de tables, de chaises, de caméras de surveillance ou des soutiens à des investissements consentis sur fonds propres.

Le rapport pointe qu'une initiative sur deux "n'apparaît pas comme explicitement pertinente" en matière de renforcement des apprentissages de base (et surtout du français), de lutte contre l'échec, le redoublement et le retard scolaires, l'organisation de la remédiation et de pédagogies différenciées, la prévention du décrochage et la lutte contre la violence et les incivilités.

## Une présentation "tendancieuse"

Voilà un tableau qui apporte de l'eau au moulin de la ministre mais qui est contesté. Des acteurs de l'école, qui ne souhaitent pas être cités, jugent la présentation du rapport "tendancieuse". Leurs principaux griefs portent sur le fait que les activités pédagogiques ont été comptabilisées dans les investissements matériels, ce qui grossit artificiellement le chiffre de 90% dans le secondaire. Et le faible pourcentage du budget consacré à l'emploi serait lui aussi tronqué par un escamotage de l'alinéa 2 du décret qui prévoit l'engagement d'agents contractuels subventionnés, en collaboration avec les Régions (enseignants, éducateurs, assistants sociaux, logopèdes...). Ils estiment que l'immense majorité des écoles respecte les termes du décret en utilisant son argent à bon escient.

Isabelle Lemaire

**L'inspection estime que, dans le fondamental, les projets sont conformes à 95,6% au prescrit décretaal. Elle juge 57,6% des projets "totalement pertinents".**

## Deux directeurs, deux avis sur la mesure Milquet

Paola Iannetta est préfète de l'athénée Maurice Destenay à Liège, une école à encadrement différencié de type 1, c'est-à-dire avec l'indice socio-économique le plus faible. Sa dotation complémentaire, elle l'utilise de façon différente chaque année. "Un voyage peut prendre tout le budget annuel. En moyenne, disons que nous utilisons 20 à 25% de la dotation pour des investissements matériels, pour monter une bibliothèque par exemple. J'essaie de dépenser ces crédits au mieux, pour des achats de matériel, des activités culturelles, etc." La préfète signale que, dans son type d'école, "les moyens humains (éducateurs spécialisés, logopèdes) sont indispensables et on en manque toujours, même si nous ne sommes pas en sous-effectifs". Pour Paola Iannetta, la ministre de l'Éducation "n'a pas tout à fait tort" avec sa mesure. "Cela permettrait de rééquilibrer les choses."

Christophe Ottermans n'est pas de cet avis. Le directeur de l'institut des Ursulines Sacré-Cœur à Koekelberg peste contre le plan. Il évoque une perte d'autonomie, un pourcentage de la dotation à utiliser pour l'emploi qui ne permettrait même pas de créer un mi-temps, l'abandon de projets pédagogiques.

### Les activités culturelles, ce n'est pas du luxe

"Dans le cadre de notre plan quinquennal, on utilise 90% de la dotation complémentaire pour des activités culturelles et sportives parce que les familles de nos élèves rencontrent d'énormes difficultés sociales et financières. Ces voyages, échanges linguistiques, visites patrimoniales, sorties culturelles, ce n'est pas du luxe pour nos élèves. Ce sont des choses normales qui permettent une

égalité des chances et qui soutiennent les cours d'histoire, de français, de langues et d'étude du milieu", explique Christophe Ottermans. Le directeur tient à souligner que le taux de réussite dans la section du général est de 80%.

I.L.